

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Veillez trouver ci-joint le livret de présentation des
acquis de l'expérience (**Livret 2**) pour le

DIPLOME D'ETAT D'ERGOTHERAPEUTE

Nom et prénom
du candidat :

Référence dossier : (13 chiffres)

1. Veuillez conserver une copie vierge de ce livret au cas où des corrections seraient nécessaires.
2. Une fois complété, garder l'original du Livret 2 qui vous servira lors de l'entretien avec le jury.
3. Adresser en un seul envoi **4 EXEMPLAIRES** identiques et reliés :
 - du Livret 2,
 - des preuves que vous souhaitez apporter à votre dossier (facultatif),
 - du tableau récapitulatif des preuves complété (voir modèle dans les annexes).

à

Agence de services et de paiement
UNACESS – Service Livret 2
15 rue Léon Walras – CS 70902
87017 LIMOGES CEDEX 1

Attention : il n'est pas utile de copier et renvoyer la notice d'accompagnement du L2 ni le référentiel ; ces documents vous sont fournis à titre informatif.

**DEMANDE DE
VALIDATION DES
ACQUIS DE
L'EXPERIENCE**

**DIPLOME D'ETAT
D'ERGOTHERAPEUTE**

**LIVRET DE PRESENTATION DES
ACQUIS DE L'EXPERIENCE
(LIVRET 2)**

Sommaire

1 - Notice d'accompagnement du livret de présentation des acquis de votre expérience **Page 3**

La validation des acquis de l'expérience	Page 4
Comment allez-vous obtenir le Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ?	Page 4
Comment le jury va-t-il évaluer vos compétences ?	Page 4
Comment renseigner ce livret de présentation des acquis de l'expérience ?	Page 5

2 - Livret à renseigner par le candidat **Page 7**

Votre demande	Page 8
Votre identité	Page 9
Votre parcours professionnel	Page 10
Vos activités bénévoles	Page 12
Votre parcours de formation	Page 13
Votre projet	Page 14
Description de votre expérience et de vos acquis professionnels	Page 15
Récapitulatif des pièces jointes	Page 27

Annexes **Page 28**

Annexe 1 : Référentiel d'activités du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute
Annexe 2 : Référentiel de compétences du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

**DEMANDE DE
VALIDATION DES
ACQUIS DE
L'EXPERIENCE**

**DIPLOME D'ETAT
D'ERGOTHERAPEUTE**



**NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT
DU LIVRET 2**

NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT DU LIVRET DE PRESENTATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (Livret 2)

La validation des acquis de l'expérience :

Le principe de la validation des acquis de l'expérience (VAE) consiste à évaluer les compétences qui ont été acquises par le candidat au travers de son expérience, notamment professionnelle, et à les comparer aux exigences du référentiel du diplôme.

Les exigences du diplôme sont définies par :

- ▶ Le référentiel de compétences du diplôme.
- ▶ Les critères qui permettent d'apprécier la maîtrise de ces compétences.

Comment pouvez-vous obtenir le diplôme ?

La procédure permettant l'obtention du diplôme d'Etat d'Ergothérapeute par la VAE est la suivante :

- ▶ Avoir reçu une décision de recevabilité positive de votre demande (livret 1).
- ▶ Avoir rempli votre livret qui sera examiné par un jury qui vous convoquera pour un entretien.

A partir de l'ensemble des éléments de votre livret et de l'entretien, le jury va délibérer et décider, soit de :

- ▶ Vous attribuer l'ensemble du diplôme et vous devenez donc titulaire du diplôme.
- ▶ Valider uniquement certaines compétences du diplôme.
- ▶ Ne valider aucune compétence du diplôme.

Dans le cas où le jury validerait uniquement certaines compétences, vous pouvez acquérir les compétences manquantes soit par la voie de la formation initiale, soit en développant votre expérience avant de déposer un nouveau livret 2.

Les compétences acquises le sont pour une durée de cinq ans.

Comment le jury va-t-il évaluer vos compétences?

A cette étape de rédaction du livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2), vous avez rempli la première condition (décision de recevabilité positive).

Vous allez maintenant renseigner le présent livret et le compléter par des éléments de preuve issus de votre expérience (par exemple des écrits professionnels...) Le jury va étudier votre livret et apprécier les compétences acquises, au travers de votre expérience, à partir de la description de vos activités. C'est pourquoi il est important d'apporter des informations détaillées et précises dans ce livret.

Vous serez ensuite reçu en entretien par le jury qui vous posera des questions sur la base du livret, afin de mieux comprendre votre expérience et vos acquis.

Ministère chargé de la santé

Comment renseigner ce livret de présentation des acquis de l'expérience ?

Lisez attentivement le référentiel d'activités et le référentiel de compétences du diplôme d'Etat d'Ergothérapeute et l'ensemble du livret.

Pour renseigner le livret :

- ▶ Utilisez la 1^{ère} personne du singulier.
- ▶ Insistez sur ce que vous avez réalisé vous-même, sur votre implication personnelle.
- ▶ Apportez des exemples précis et détaillés en réponse aux différentes questions.
- ▶ N'hésitez pas à parler de situations dans lesquelles vous avez rencontré des difficultés ou vous vous êtes posé des questions. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Il s'agit de mieux comprendre votre expérience.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour renseigner ce livret : cela vous permettra de mettre à plat votre expérience, de parler des situations vécues et de choisir ce que vous allez décrire.

En effet, pour remplir un tel livret, il est nécessaire auparavant de pouvoir échanger sur votre expérience et de l'approfondir avec un interlocuteur qui vous aidera à mettre à jour ce que vous avez appris et ce que vous savez faire.

Quelques conseils si vous ne bénéficiez pas d'un accompagnement

- ▶ Commencez par écrire votre parcours professionnel et identifier les emplois ou les activités en relation avec le diplôme.
- ▶ Pour chacun de ces emplois (ou expérience bénévole), décrivez vos activités (dans une journée, un mois, ...), les projets que vous avez menés, les responsabilités qu'on vous a confiées, ...
- ▶ A partir de cette première description, le plus souvent chronologique, vous pouvez remplir les parties du livret 2 qui concernent vos activités en lien avec le référentiel d'activités et le référentiel de compétences du diplôme.
- ▶ Si vous n'avez pas réalisé d'activités en relation avec ce qui est demandé, ne remplissez pas la partie concernée.
- ▶ Lorsque vous avez clarifié et décrit vos activités, vous pouvez choisir des situations et répondre de façon détaillée aux questions posées.
- ▶ C'est une démarche qui se réalise en plusieurs étapes et demande des temps de maturation. Si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à échanger avec d'autres sur votre expérience, à faire relire vos écrits,

Deux remarques importantes :

- ▶ Le contenu du livret est confidentiel, seuls les membres du jury en prendront connaissance.
- ▶ Il est indispensable de préserver l'anonymat des usagers, des patients ainsi que des professionnels avec lesquels vous travaillez ou avez travaillé.

Ce livret peut être complété par des éléments de preuve issus de votre expérience : ces preuves sont facultatives mais contribueront à apporter au jury des éléments d'appréciation :

- ▶ **Tous types de documents en relation directe avec votre activité professionnelle ou extra-professionnelle :**
 - Projets d'aménagement de l'environnement que vous avez réalisés ou sur lesquels vous avez travaillé.
 - Projets d'intervention que vous avez conçus.

Ministère chargé de la santé

- Cahiers des charges que vous avez réalisés en vue de l'acquisition d'aides techniques.
- Travaux que vous avez réalisés dans le cadre d'expertises pour des structures ou des entreprises...
- Participations à des réunions, colloques...

Remarque importante :

Pour l'ensemble de ces documents, veillez à ne pas transmettre des éléments qui sont la propriété du patient (extrait du dossier de soin d'un patient) ou du client (dossier réalisé pour une entreprise).

Pour les documents qui sont la propriété de votre employeur, veillez à demander son accord.

- ▶ **Des attestations détaillées :** Vous pouvez solliciter votre employeur actuel ou d'anciens employeurs, des médecins ou des partenaires avec lesquels vous avez travaillé ou des professionnels qui ont supervisé votre activité, pour qu'ils vous délivrent **des attestations détaillées**.

Vous trouverez ci-dessous des conseils pour rédiger ces attestations sur les points clés des compétences requises pour le diplôme.

Vous êtes libre de les utiliser ou de construire avec le responsable concerné des contenus d'attestation adaptés à vos compétences.

Points de repère pour rédiger les attestations :

1 – Auprès de qui demander une attestation ?

Il s'agit de préférence du responsable hiérarchique le plus proche ayant compétence et autorité pour apprécier l'activité du candidat. Il peut solliciter, le cas échéant, l'avis d'autres personnes qualifiées.

2 – Les éléments à indiquer sur toute attestation :

- ▶ Etablissement ou structure.
- ▶ Service / unité.
- ▶ Durée de présence.
- ▶ Activité du candidat au sein de ce service.
- ▶ Identité et fonction du responsable supervisant l'activité du candidat.

3 – Contenu possible des attestations sur des points clés :

Le responsable peut notamment indiquer :

- ▶ Vos interventions auprès de personnes en situation potentielle de handicap, en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap et vos interventions auprès de groupes de personnes.
- ▶ La nature et les modalités de ces interventions.

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Veillez trouver ci-joint le livret de présentation des
acquis de l'expérience (**Livret 2**) pour le

DIPLOME D'ETAT D'ERGOTHERAPEUTE

Nom et prénom .
du candidat

Référence dossier : (13 chiffres)

4. Veuillez conserver une copie vierge de ce livret au cas où des corrections seraient nécessaires.
5. Une fois complété, garder l'original du Livret 2 qui vous servira lors de l'entretien avec le jury.
6. Adresser en un seul envoi **4 EXEMPLAIRES** identiques et reliés :
 - du Livret 2,
 - des preuves que vous souhaitez apporter à votre dossier (facultatif),
 - du tableau récapitulatif des preuves complété (voir modèle dans les annexes).

à

**Agence de services et de paiement
UNACESS – Service Livret 2
15 rue Léon Walras – CS 70902
87017 LIMOGES CEDEX 1**

Attention : il n'est pas utile de copier et renvoyer la notice d'accompagnement du L2 ni le référentiel ; ces documents vous sont fournis à titre informatif.

2 – LIVRET A RENSEIGNER PAR LE CANDIDAT
(Livret 2)

Demande du candidat

Je, soussigné(e) :

Epouse :

Né(e) le : à :

Adresse :

Certifie sur l'honneur avoir rédigé ce livret moi-même

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations apportées dans ce livret

Demande la validation des acquis de mon expérience pour l'obtention du
Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

Fait à :

Le :

Signature :

Votre identité

Madame : Monsieur :
(Nom de naissance)

Nom marital ou d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Autre (professionnel, portable) :

Adresse courriel :

Adresse professionnelle (facultative) :

.....

Code postal : Commune :

- Vous exercez actuellement une activité salariée
- Vous exercez actuellement une activité libérale
- Vous êtes actuellement sans emploi
- Vous exercez actuellement une activité bénévole

Votre parcours professionnel

1 – Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel

Inscrivez chacun des emplois suffisamment significatifs que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris celui que vous occupez actuellement.

Ces emplois peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Emploi occupé ou de votre fonction	Période d'emploi	Durée en années	Employeur : Nom, adresse et secteur d'activité	Précisez vos principales activités dans cet emploi
1				
2				
3				
4				
5				

Ministère chargé de la santé

Emploi occupé ou intitulé de votre fonction	Période d'emploi	Durée en années	Employeur : Nom, adresse et secteur d'activité	Précisez vos principales activités dans cet emploi
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Vos activités bénévoles

Présentez les activités bénévoles que vous avez éventuellement exercées, y compris celle(s) que vous exercez actuellement.

Ces activités peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Activité ou fonction exercée	Temps hebdomadaire consacré et durée totale de l'activité	Association ou structure : Nom, adresse et secteur d'activité	Décrivez le contenu de ces activités bénévoles

Votre parcours de formation

1 – Diplômes obtenus : joindre les photocopies.

Diplômes	Année d'obtention	Lieu d'obtention

2 – Formation continue :

Attention :

Les formations suivies par le candidat ne sont, en aucun cas, discriminantes pour l'obtention du diplôme par la voie de la VAE. Il s'agit uniquement d'un élément d'information sur le parcours du candidat.

Intitulé de la formation	Année ou période	Durée totale en heures	Organisme de formation ou formateur et lieu de formation	Objectifs et contenu de la formation Indiquez si vous avez obtenu une attestation, un certificat ou un diplôme

Votre projet

Quelles sont les motivations qui vous conduisent à demander la validation de vos acquis pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ?

Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

Introduction

L'ergothérapeute exerce au sein des institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales mais aussi à l'extérieur des institutions dans les milieux de vie, dans le cadre d'associations, de services de maintien à domicile, de réseaux, de maisons départementales des personnes handicapées, de prestations libres et prescrites.

L'ergothérapeute intervient auprès de personnes en situation potentielle de handicap, en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap, quelque soit l'âge, la nature des déficiences et des incapacités.

En fonction de la demande et du besoin, l'ergothérapeute intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif ou social.

Pour compléter les pages suivantes, vous pouvez vous appuyer sur les conseils apportés dans la notice. Vous pouvez également vous appuyer sur les référentiels activités et compétences du diplôme d'Ergothérapeute.

Vous pouvez annexer à ce livret des éléments de preuves (non limitatif) qui permettront au jury de mieux saisir la teneur de votre expérience.

Veillez également renseigner le tableau de synthèse des documents annexés (page 27)

Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

1 – Votre expérience liée à la réalisation de bilans à visée diagnostique :

1.1 – Décrivez les activités, liées à la réalisation de bilans à visée diagnostique, que vous avez faites depuis la consultation de données concernant le contexte de votre intervention, jusqu'à la formalisation des résultats.

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau) Préciser également les différents contextes d'exercice et les différents publics auprès desquels vous avez exercé cette activité.

1.2 – Dans votre expérience, choisissez 2 situations pour lesquelles l'analyse et le traitement des informations recueillies ou des éléments identifiés a été complexe.

Pour chaque situation :

Décrivez la situation, les caractéristiques de la personne et de son entourage, ou du groupe de personnes.

Décrivez la nature de la demande.

Quelles informations avez-vous recueillies ?

Décrivez votre démarche pour recueillir ces informations : consultations de données, observations, entretiens, choix des instruments de mesure, choix des méthodes, moments et lieux pour conduire l'évaluation ...

Quels éléments significatifs, liés à la personne, ou au groupe de personnes, à son (leur) environnement humain et matériel, et à l'activité, avez-vous identifiés ? Qu'en avez-vous déduit ? Pourquoi ?

Comment vous avez élaboré votre bilan à visée diagnostique ? Expliquez en quoi il prend en compte la complexité de la situation de la personne, ainsi que l'environnement humain et matériel.

2 – Votre expérience dans la conception et l'élaboration de projets d'intervention et d'aménagement de l'environnement :

2.1 – Décrivez vos activités liées à la conception et à l'élaboration de projets d'intervention : formalisation de programmes d'intervention personnalisés, réalisation de projets d'aménagement de l'environnement, élaboration de cahiers des charges correspondant aux projets d'interventions retenus, conduite de démarches de suivi à distance ... :

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau) Préciser également les différents contextes d'exercice et les différents publics auprès desquels vous avez exercé cette activité.

2.2 – Dans votre expérience, choisissez 2 projets d'intervention dont 1 de préférence, porte sur un aménagement de l'environnement.

Pour chaque projet d'intervention :

Donnez un titre au projet et décrivez le projet.

Qui est à l'origine de la demande ?

Quelles sont les finalités de l'intervention ?

Sur quelle période a été planifiée l'intervention et quels sont les objectifs à court, moyen et long termes ?

Comment avez-vous pris en compte la situation, l'environnement et les ressources de la personne ou du groupe de personnes concernée(s) ?

Comment avez-vous structuré votre projet d'intervention et pourquoi ?

Comment avez-vous sélectionné les activités, ou l'aménagement de l'environnement. Pourquoi ? Quel en est le bénéfice attendu ?

Comment avez-vous pris en compte l'évolution potentielle de la situation ?

Comment avez-vous présenté le projet d'intervention à la personne concernée, à son entourage et aux professionnels intervenant auprès d'elle ?

Quelles ont été les réactions des personnes concernées ? Comment en avez-vous tenu compte ?

3 – Votre expérience dans la mise en œuvre de projets d'intervention :

3.1 – Décrivez vos activités liées à la mise en œuvre de projets d'intervention :

Quelles activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion, de réhabilitation sociale avez-vous conduites ? Dans quel contexte ? Avec quelle population ?

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau)

Quelles techniques avez-vous mises en œuvre en vue de maintenir et améliorer les gestes fonctionnels ? Comment vous êtes-vous assuré de leur pertinence ?

3.2 – Dans votre expérience, choisissez 2 interventions que vous avez mises en œuvre :

- Elles doivent utiliser des activités ou des techniques différentes.
- Pour chacune des 2 interventions, vous détaillerez les éléments relatifs à l'aspect relationnel en sachant qu'1 de ces interventions doit être conduite auprès d'une personne présentant une altération de la communication.

Pour chaque situation :

Décrivez les caractéristiques de la personne ou du groupe de personnes concernée(s)

Quel est le contenu du projet d'intervention ?

Quels sont les objectifs de la mise en œuvre ?

Comment avez-vous analysé et pris en compte, au cours de votre intervention, les capacités relationnelles et les capacités de communication de la personne ?

Comment vous êtes-vous assuré que les activités et les mises en situations proposées, ont un intérêt pour la ou les personnes concernée(s) ?

A quels éléments avez-vous été attentif lors de la réalisation de ces activités ou de ces mises en situations ?

Comment vous êtes-vous assuré du bénéfice de l'intervention pour la ou les personnes concernée(s) dans l'amélioration de son (leur) autonomie ? Qu'avez-vous vérifié ?

Comment avez-vous réalisé l'accompagnement pédagogique et la surveillance de la personne ou des personnes concernée(s) au cours de l'activité ?

Comment avez-vous établi un climat de confiance avec la ou les personne(s) afin d'obtenir son (leur) adhésion à l'intervention et son (leur) engagement dans les activités ou les mises en situations ?

Comment avez-vous assuré la traçabilité de vos interventions ?

Quelles bonnes pratiques relatives à l'ergonomie, à l'hygiène et à la sécurité, avez-vous prises en compte dans la situation décrite ?

Comment les avez-vous appliquées ?

Pour le projet d'intervention conduit auprès d'une personne présentant une altération de communication, vous expliquerez en plus :

Comment avez-vous identifié les besoins spécifiques de la personne ?

Comment avez-vous pris en compte les altérations de la communication ?

Comment avez-vous adapté votre mode de communication ? Quelles techniques et quels outils avez-vous utilisés pour pallier l'altération de la communication ?

4 – Votre expérience liée à l'utilisation des orthèses à visée fonctionnelle, des aides techniques ou animalières et des assistances technologiques :

4.1 – Décrivez vos activités liées à la conception, à la fabrication et à l'adaptation d'orthèses, à la préconisation d'aides animalières, à la sélection, à la préconisation et à l'adaptation d'aides techniques ou d'assistances technologiques.

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau) Préciser également les différents contextes d'exercice et les différents publics auprès desquels vous avez exercé cette activité.

4.2 – Dans votre expérience, choisissez 2 situations, si possible différentes l'une de l'autre. (Par exemple, la conception d'une orthèse à visée fonctionnelle et la préconisation d'une aide technique ou d'une assistance technologique)

Pour chaque situation :

Décrivez la situation : caractéristiques de la personne et de ses besoins, informations contenues dans le dossier du patient, et pour l'orthèse, la nature de la prescription médicale

De quels éléments avez-vous tenu compte pour réaliser l'orthèse ou pour préconiser l'aide technique ou l'assistance technologique. Pourquoi ?

Par quelles étapes êtes-vous passé pour fabriquer l'orthèse ou adapter l'aide technique ou l'assistance technologique. Pourquoi ?

A quels éléments avez-vous été attentif, lors de la pose ou de l'adaptation de l'orthèse, de l'aide technique ou de l'assistance technologique. Pourquoi ?
Quel type de suivi avez-vous planifié ?

Quelles informations avez-vous transmises à la personne sur l'orthèse, l'aide technique ou l'aide animalière ou l'assistance technologique et de quelle manière ?

Comment vous êtes-vous assuré dans le temps de l'efficacité, de la qualité et de l'innocuité de l'orthèse, de l'aide technique ou de l'assistance technologique ?

5 – Votre expérience dans l'éducation et le conseil en santé et en santé publique :

5.1 – Décrivez vos activités liées à l'élaboration et la conduite de démarches d'éducation et de conseil en santé et en santé publique (éducation thérapeutique, prévention, promotion de la santé, expertise...)

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 5 et 6 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau) Préciser également les différents contextes d'exercice et les différents publics auprès desquels vous avez exercé cette activité.

5.2 – Dans votre expérience, choisissez 2 situations :

- 1 situation conduite auprès d'une personne

- 1 situation conduite dans un cadre collectif, utilisant une technique d'animation de groupe.

Pour cette situation, vous détaillerez les éléments relatifs à l'aspect relationnel et à la communication.

Pour chaque situation :

Décrivez la situation : contexte de l'intervention, caractéristiques de la personne ou du groupe de personnes, besoins identifiés, type de démarche pédagogique engagée, objectifs des actions menées...

Comment avez-vous identifié les besoins de la personne ou du groupe de personnes?

Comment avez-vous repéré les ressources et les potentialités de la personne ou du groupe ?

Qu'en avez-vous déduit et comment avez-vous formulé les objectifs de votre intervention ?

Comment avez-vous expliqué ces objectifs à la personne ou au groupe de personnes?

Expliquez en quoi l'action ou les actions mise(s) en œuvre répondent-elles aux besoins identifiés et aux objectifs fixés ?

Comment l'action ou les actions mise(s) en œuvre recherchent-elles l'investissement de la personne concernée et, le cas échéant, de son entourage ?

Quelles techniques et quels outils pédagogiques avez-vous utilisés ? Pourquoi ?

En quoi la démarche d'éducation, de conseil ou de promotion de la santé mise en œuvre, tient compte des bonnes pratiques professionnelles?

Ministère chargé de la santé

Pour la situation conduite dans un cadre collectif, utilisant une technique d'animation de groupe, vous expliquerez en plus :

Comment avez-vous favorisé l'expression du groupe lors des temps d'échange ou d'analyse de situations ?

Quelles techniques d'animation de groupe avez-vous utilisées ? En quoi ces techniques respectent-elles les bonnes pratiques ou les méthodes, les outils de la relation et de la pédagogie ?

Comment avez-vous adapté votre mode de communication pour tenir compte des caractéristiques du groupe ?

6 - Votre expérience dans l'évaluation des pratiques professionnelles :

6.1 – Décrivez vos activités liées à l'évaluation des pratiques professionnelles :

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau)

Dans quel contexte avez-vous été conduit à analyser votre pratique ou à la confronter à celle de vos pairs ?

6.2 – Dans votre expérience, choisissez 2 situations différentes dans lesquelles vous avez conduit une évaluation des pratiques professionnelles.

Pour chaque situation :

Sur quelles valeurs professionnelles vous êtes-vous appuyé pour analyser la situation ?

Décrivez la pratique professionnelle ou l'intervention qui a fait l'objet de l'évaluation

Expliquez la démarche d'analyse que vous avez retenue et le raisonnement que vous avez suivi

Quels critères d'évaluation avez-vous utilisés, et pourquoi ?

Décrivez les résultats

Quels réajustements avez-vous proposés (formation personnelle à développer, amélioration des pratiques professionnelles...) Pourquoi ?

7 – Votre expérience de recherche, de traitement et d'analyse de données professionnelles ou scientifiques :

7.1 – Décrivez vos activités liées à la conduite de travaux de recherche, du traitement et de l'analyse de données professionnelles et scientifiques :

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau) Préciser également les différents publics auprès desquels vous avez exercé cette activité.

Dans quel contexte avez-vous été amené à réaliser de tels travaux ?

7.2 – Dans votre expérience, choisissez 2 situations de démarches de recherche dans lesquelles vous avez été impliqué.

Pour chaque situation :

Présentez le contexte de la démarche de recherche : décrivez les objectifs, citez les acteurs impliqués...

Quelle étude documentaire et bibliographique avez-vous effectué ? Quelles bases de données avez-vous utilisées ? Pourquoi ?

Comment avez-vous sélectionné et hiérarchisé les informations recueillies ?

Quels sont les résultats de cette étude documentaire et bibliographique ? Comment les avez-vous utilisés ?

Expliquez la méthode de recherche utilisée.

Expliquez comment vous avez travaillé avec les autres acteurs impliqués dans l'étude ou la démarche de recherche. Pourquoi ?

Quels sont les résultats de la démarche de recherche ?

Cette démarche de recherche a-t-elle donné lieu à la rédaction de protocoles, procédures ou préconisations ? Lesquels ?

8 – Votre expérience d'organisation des activités et de coopération avec les différents acteurs :

8.1 – Quels sont les différents d'acteurs ou professionnels de santé avec lesquels vous êtes en relation dans votre activité, afin d'optimiser la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes ?

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau). Préciser également les différents contextes d'exercice et les acteurs avec lesquels vous avez collaboré.

Quels sont les champs d'intervention de ces acteurs ou professionnels de santé ?
En quoi leur activité est-elle complémentaire de la vôtre ?

Par quels moyens leur transmettez-vous des informations sur votre pratique professionnelle et vos activités ? En quoi cette transmission d'informations est-elle respectueuse des procédures, normes et réglementation en vigueur ?

Avez-vous été à l'origine de partenariats spécifiques ? Lesquels ? Pourquoi ?

8.2 – Dans votre expérience, choisissez :

- 1 situation dans laquelle vous avez coopéré avec différents acteurs, en expliquant l'organisation de la coopération mise en place pour optimiser la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes.
- 1 situation dans laquelle vous avez participé à l'amélioration du fonctionnement d'un service ou de votre lieu d'exercice professionnel ou associatif.

Pour la situation où vous avez participé à l'amélioration du fonctionnement d'un service ou de votre lieu d'exercice professionnel ou associatif :

Comment avez-vous pris en compte l'évaluation des coûts, l'administration des ressources et de l'équipement, la programmation des activités pour assurer la gestion et le bon fonctionnement de votre lieu d'exercice ?

Quelles actions avez-vous mises en œuvre pour organiser l'espace professionnel, le plateau technique et pour choisir du matériel adapté à vos activités ?

Comment avez-vous organisé votre planning, les rendez-vous et la répartition des activités au sein de votre structure d'exercice ?

Avez-vous mis en place un outil spécifique ? Si oui, lequel et comment fonctionne-t-il ?

Ministère chargé de la santé

Comment avez-vous mis à jour vos connaissances sur les normes et la réglementation relatives à la conformité, à la sécurité et à l'accessibilité des locaux, des installations et des matériels ?

Comment avez-vous mis à jour vos connaissances sur les règles en matière d'hygiène, de circulation des déchets ?

Quelles sources d'informations avez-vous utilisées pour suivre l'évolution technique du matériel ?

Comment avez-vous organisé la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks, des matériels et des consommables ?

Comment vous êtes-vous assuré que les pratiques professionnelles sont conformes aux règlements, recommandations, réglementation ?

9 – Votre expérience en matière d'information et de formation :

9.1 – Comment avez-vous organisé et mis en œuvre l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel sur votre lieu d'exercice ?

Précisez l'emploi ou les différents emplois dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux pages 10 et 11 sur les emplois occupés, indiquer le numéro de la ligne du tableau) Préciser également les différents contextes d'exercice et les différents publics auprès desquels vous avez exercé cette activité.

9.2 – A partir d'1 exemple précis, expliquez comment vous avez assuré le suivi d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel sur votre lieu d'exercice :

Quelles sont les caractéristiques de cette personne : cursus de formation, parcours professionnel....

Quels sont ses attentes ou ses besoins en formation ? Comment les avez-vous identifiés ?

Quels objectifs de formation avez-vous retenus avec le stagiaire ou le nouvel arrivant ? Pourquoi ?

Quelles sont les connaissances, les comportements ou les savoir-faire à lui transmettre ? Comment vous êtes-vous organisé dans ce but ?

Sur quels éléments avez-vous été attentif pour assurer l'efficacité de la transmission de vos connaissances et savoir-faire ? Pourquoi ?

Avez-vous réalisé des évaluations intermédiaires et/ou finales ? Si oui, sur quels indicateurs et quels critères vous êtes-vous appuyé ? Pourquoi ?

9.3 – Avez-vous déjà participé à une action d'information, de promotion ou de valorisation de votre activité professionnelle ou bénévole ? Si oui :

Décrivez cette action et les moyens utilisés

Expliquez quels sont ses buts et dans quel contexte elle se déroule

Comment avez-vous été amené à y participer ? Pourquoi ?

Quels ont été les résultats ?

Qu'avez-vous retiré de cette expérience ?

Récapitulatif des preuves jointes :

Si vous joignez différentes preuves au livret, merci de joindre également le récapitulatif suivant :

Liste des preuves jointes

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DIPLOME D'ETAT
D'ERGOTHEPEUTE



ANNEXES :

- *REFERENTIEL D'ACTIVITES*
- *REFERENTIEL DE COMPETENCES*

ANNEXE I

Diplôme d'Etat d'ERGOTHERAPEUTE

Référentiel d'activités

L'ergothérapeute est un professionnel de santé. L'ergothérapie s'exerce dans les secteurs sanitaire et social et se fonde sur le lien qui existe entre l'activité humaine et la santé. Elle prend en compte l'interaction personne – activité – environnement. L'activité s'entend selon la définition du terme anglo-saxon « *occupation* »¹ : « un groupe d'activités, culturellement dénommées, qui ont une valeur personnelle et socioculturelle et qui sont le support de la participation à la société ». Elles comprennent notamment les soins personnels, le travail et les loisirs. L'ergothérapie intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif ou social.

L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace, et, ainsi, de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap pour les personnes, en tenant compte de leurs habitudes de vie et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. Il collabore avec la personne et son entourage, l'équipe médicale et paramédicale, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif afin d'établir des projets d'intervention pertinents. L'ergothérapeute agit sur prescription médicale lorsque la nature des activités qu'il conduit l'exige.

L'ergothérapeute accompagne la personne dans l'élaboration de son projet de vie en proposant un cadre d'intervention repéré dans le temps et dans l'espace. Il s'attache à recevoir le consentement éclairé du bénéficiaire de son intervention.

L'ergothérapeute évalue les intégrités, les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation des personnes ou des groupes de personnes, en prenant en compte les âges, les données pathologiques, les environnements humains et matériels, et les habitudes de vie. Il élabore ainsi un diagnostic ergothérapeutique.

L'ergothérapeute exploite le potentiel thérapeutique de l'activité en permettant aux personnes de s'engager dans des activités qui sont importantes pour elles selon leur environnement humain et matériel, leur histoire et leur projet de vie. Ces activités, qu'elles soient à visée de soins personnels, de productivité ou de loisirs, favorisent l'entretien et l'amélioration des fonctions, et réduisent les limitations fonctionnelles. Elles développent les capacités résiduelles, sollicitent les ressources d'adaptation et d'évolution et ainsi permettent aux personnes de conserver ou développer leur potentiel physique, cognitif, sensoriel, psychique et relationnel, d'indépendance et d'autonomie.

¹ ENOTHE : European network occupational therapy in higher education

Ministère chargé de la santé

L'ergothérapeute utilise des exercices, des jeux, des activités d'artisanat, des activités projectives ou des mises en situation d'activités quotidiennes, des tâches domestiques, des gestes professionnels, des activités sociales, culturelles ou sportives... Tout au long de ces mises en situation, l'ergothérapeute évalue la personne en activité dans son environnement. Selon les nécessités, il apporte des conseils et adapte les éléments liés à la personne, à l'activité ou à l'environnement pour favoriser une activité adaptée et sécurisée et lutter contre les situations de handicap.

Pour faciliter l'engagement dans les activités et leur réalisation, l'ergothérapeute étudie, conçoit et aménage l'environnement pour le rendre facilitant et accessible. Il préconise et utilise des appareillages de série, des aides techniques ou animalières, et des assistances technologiques. Dans un cadre exclusivement institutionnel, en l'absence d'une orientation médicale impliquant un professionnel de l'appareillage, l'ergothérapeute conçoit et réalise du petit appareillage provisoire, extemporané et adapté à la morphologie du patient sans utilisation de la technique du moulage : orthèses à visée fonctionnelle ou de positionnement et orthèses à visée d'aide technique.

L'ergothérapeute rend compte de son intervention et de ses résultats aux bénéficiaires et aux différents intervenants concernés et formule des préconisations.

L'ergothérapeute facilite le processus de changement pour permettre à la personne de développer son indépendance et son autonomie afin d'améliorer son bien-être, sa qualité de vie et le sens qu'elle donne à son existence.

L'ergothérapeute exerce au sein des institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales mais aussi à l'extérieur des institutions dans les milieux de vie, dans le cadre d'associations, de services de maintien à domicile, de réseaux, de maisons départementales des personnes handicapées, de prestations libres et prescrites.

L'exercice est réglementé par l'Article L.4331-1 du Code de la Santé Publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées.

Ministère chargé de la santé

Définition du métier, dans le respect de ce qui précède

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. Il intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif et social.

Il évalue les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapeutique.

Il met en œuvre des soins et des interventions de prévention, d'éducation thérapeutique, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale visant à réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et l'implication sociale de la personne.

Il conçoit des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable. Afin de favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie, il préconise des aides techniques et des assistances technologiques, des aides humaines, des aides animalières et des modifications matérielles. Il préconise et utilise des appareillages de série, conçoit et réalise du petit appareillage, provisoire, extemporané. Il entraîne les personnes à leur utilisation.

Activités

1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique,
2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale,
3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques,
4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions,
5. Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement,
6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information
7. Gestion des ressources,
8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche,
9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

Activités détaillées ²

1 - Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique

Principales opérations constitutives de l'activité

Consultation de données concernant le contexte de l'intervention :

- prise de connaissance de la prescription médicale,
- prise de connaissance de la demande de la personne, de l'entreprise, de l'institution...,
- prise de connaissance des informations liées au contexte de l'intervention (dossier médical, administratif et technique, examens complémentaires professionnels de santé, travailleurs sociaux, fonctionnement institutionnel...).

Entretien avec la personne et son entourage, avec un groupe de personnes :

- accueil de la personne, de son entourage, des personnes concernées,
- présentation de la démarche ergothérapeutique et de la situation d'intervention,
- recueil du consentement de la personne,
- recueil de données concernant la personne et son entourage, le groupe de personnes : attentes, manière de percevoir l'intervention ergothérapeutique, environnement social et familial, ressources, projet de vie de la personne ou des personnes.

Observation d'une personne, d'un groupe :

- observation de l'attitude générale (présentation, comportement, communication, mobilité...),
- observation de l'interaction personne/environnement humain et matériel,
- observation des fonctions organiques et structures anatomiques,
- observation en cours d'activité à l'aide d'outils spécifiques,
- observation de la capacité à s'engager et à réaliser les activités liées à la participation.

Réalisation de tests et d'évaluations :

- réalisation de tests et d'évaluations à l'aide d'outils génériques ou spécifiques,
- identification des habitudes de vie, des besoins des personnes et de leurs projets de vie,
- mesure quantitative et qualitative, statique et dynamique, des différentes structures anatomiques, des paramètres articulaires, musculaires, cutanés et trophiques,
- mesure des déficiences,
- description et mesure des limitations d'activité, de l'indépendance et de l'autonomie,
- description des facteurs environnementaux facilitateurs ou obstacles,
- identification des restrictions de participation et des situations de handicap.

² Les activités décrites sont celles qui sont le plus souvent réalisées, elles ne sont pas exhaustives, elles correspondent à l'état de la réflexion au jour de leur production et peuvent se voir modifier selon les modalités ou les lieux d'exercice, des connaissances ou des informations nouvelles, voire des organisations différentes.

Ministère chargé de la santé

Réalisation du diagnostic ergothérapeutique et formalisation du projet d'intervention :

- formalisation des résultats,
- rédaction des conclusions issues de l'analyse des données.

2 – Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale

Principales opérations constitutives de l'activité

Réalisation de soins de rééducation et de soins en santé mentale par la médiation d'activités

Mise en situation d'activités à visée thérapeutique en individuel ou en groupe, visant le développement des capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales, d'interaction et de communication :

- expérimentation et utilisation d'activités d'artisanat, d'expression, projectives, ludiques, sociothérapeutiques à visée psychothérapeutique,
- utilisation d'activités liées aux soins personnels, à la mobilité, à la communication et entraînement par des exercices ciblés visant le développement des facultés d'adaptation, d'apprentissage ou réapprentissage de procédures cognitives, de gestes adaptés et la correction d'attitudes nocives,
- mise en situation écologique et entraînement dans des activités à visée de soins personnels, d'activités productives et de loisirs.

Réalisation d'activités de réadaptation, de réinsertion, et de réhabilitation sociale

Mise en situation d'activités thérapeutiques dans le contexte de vie de la personne visant le transfert des acquis dans les situations de vie au quotidien :

- mise en situation et entraînement dans des activités écologiques dans les lieux habituels de vie visant la performance et la participation, en particulier de mobilité, de vie domestique, de communication, de relations et interactions avec autrui, d'activités liées aux grands domaines de la vie (éducation, travail et emploi, vie économique), de vie communautaire, sociale et civique,
- mise en situation dans des espaces de simulation : simulateur de logement, de conduite, d'activités professionnelles, domestiques, de loisirs.

3 - Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisations d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques.

Principales opérations constitutives de l'activité

Préconisation, application et surveillance d'orthèses de série

Confection sans utilisation de la technique du moulage, pose et adaptation d'orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, dans le respect de la prescription médicale des actes de la CCAM³ et selon les recommandations de la HAS⁴ :

- installation de la personne et mise en place des éléments propres à la protection des téguments, à la sécurité et au confort,
- prise de repères anatomiques, de mesure et traçage,
- confection du patron et utilisation éventuelle de gabarits,
- pose des éléments moteurs, des matériels et matériaux d'assemblage et opérations de finition,
- application de l'appareil et réglage,
- essais en situation d'utilisation.

Confection, pose, adaptation de positionnements, de bandages, de contentions et de vêtements compressifs :

- installation de la personne et mise en place des éléments propres à la protection des téguments, à la sécurité et au confort,
- prise de repères anatomiques, de mesure et traçage,
- confection du patron et utilisation éventuelle de gabarits,
- pose des éléments moteurs, des matériels et matériaux d'assemblage et opérations de finition,
- application de l'appareil et réglage,
- essais en situation d'utilisation.

Information de la personne et de son entourage sur les traitements orthétiques et prothétiques en collaboration avec le médecin, les prothésistes et orthésistes :

- accord et information sur les buts de l'appareillage et son utilisation,
- description des étapes de réalisation,
- explication et formation à la pose et la dépose de l'appareillage,
- consignes d'hygiène et de bon usage propre à la spécificité de l'appareillage,
- information au regard des conduites de prévention, de l'auto traitement, de la législation propre aux conditions du port de l'appareillage,
- information, consignes orales ou écrites concernant le suivi, la maintenance, les effets indésirables de l'appareillage,
- vérification de la compréhension.

Réalisation de cahiers des charges en vue du choix de prothèses et orthèses en collaboration avec le médecin, les prothésistes et orthésistes

Suivi et surveillance des orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, des positionnements, des bandages et des vêtements compressifs :

- entraînement à leur utilisation et réglage dans le cadre d'activités,
- surveillance de l'efficacité, de la tolérance,
- modifications, réparations et maintenance des appareillages.

³ CCAM : Classification commune des actes médicaux

⁴ HAS : Haute autorité de santé

Ministère chargé de la santé

Surveillance des orthèses et des prothèses :

- entraînement à leur utilisation dans le cadre d'activités,
- surveillance de l'efficacité, de la tolérance.

Préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques :

- élaboration du cahier des charges à partir du besoin et de la demande de la personne concernée,
- aide au choix : information et conseil,
- veille technique et recherche d'information sur les aides techniques et assistances technologiques existantes,
- contacts avec les fabricants, les distributeurs et autres partenaires,
- essais des matériels et solutions technologiques retenus en milieu spécialisé et milieu ordinaire de vie,
- formalisation des résultats des essais de matériel,
- recherche de financements,
- réception des matériels et des solutions technologiques préconisés,
- réglages et personnalisation des matériels et des solutions technologiques,
- information et formation de la personne, de son entourage et des professionnels sur l'utilisation des aides techniques et des assistances technologiques.

4 - Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions

Principales opérations constitutives de l'activité

Ecoute de la personne et de son entourage :

- entretien de suivi de la personne en lien avec sa famille, son entourage et le cas échéant l'équipe thérapeutique,
- entretien de soutien de la personne et de son entourage.

Information et conseil en direction d'une personne ou d'un groupe de personnes :

- information et/ou sensibilisation sur la prévention des risques et les problématiques de santé liées à l'activité ou la non-activité,
- vérification de la compréhension des informations sur les notions d'activité et d'autonomie...,
- information et conseil à destination de la personne ou du groupe et de son entourage en fonction des périodes de la vie, des transitions dans la trajectoire de vie et du contexte (famille, amis, personnes ressources dans l'environnement, milieu scolaire, professionnel, loisirs...),
- information et conseil sur le mode de vie et les activités en rapport avec les capacités et les potentialités de la personne ou du groupe,
- information et conseil en matière d'aides techniques, d'assistances technologiques ou d'aides humaines ou animalières.

Conseils et éducation en prévention primaire, secondaire ou tertiaire :

- information et conseils auprès de personnes ou de groupes de personnes sur le rôle des activités dans la prévention et la promotion de la santé,

Ministère chargé de la santé

- information sur les troubles fonctionnels (musculo-squelettique, équilibre, respiration, dus au stress...) et des facteurs de risque en santé en lien avec l'activité et conseils,
- propositions d'adaptation de l'environnement pour le maintien et le retour à l'activité (travail, loisir, sport...),
- conseils, démonstrations et essais pour une bonne gestion des aides techniques,
- conseils, démonstrations et essais sur les gestes et postures et l'économie gestuelle,
- conseils à visée ergonomique.

Expertise en direction de structures et d'entreprises :

- conseil et expertise auprès des institutions médico-sociales, judiciaires, entreprises ou autres structures,
- conseil dans les stratégies d'aménagement des aires de mobilité et d'activité,
- conseil d'amélioration des environnements pour faciliter les actes de la vie quotidienne et diminuer le risque de chute,
- présentation dans des entreprises ou instances des indicateurs de qualité dans le domaine de l'activité et de la santé.

5 - Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement

Principales opérations constitutives de l'activité

Etat des lieux du besoin ou de la demande en concertation avec la personne, la famille et les professionnels concernés :

- prise de connaissance de la demande, des besoins et des avis divers,
- visite des sites et prise de mesures,
- mise en situation de la personne dans son environnement,
- réalisation de plans ou de croquis de la situation.

Contact avec les partenaires concernés par la demande :

- prise de contact avec les organismes prestataires,
- prise de contact avec les fournisseurs, les sociétés de conception et de fabrication de matériels,
- prise de contact avec les professionnels partenaires : professionnels de santé, travailleurs sociaux, professionnels du bâtiment, entrepreneurs...
- prise de contact avec l'ensemble des utilisateurs de l'environnement.

Réalisation et suivi d'un dossier d'aménagement :

- formalisation des différentes possibilités d'aménagement,
- proposition de matériels, de mobiliers et d'agencement visant à un aménagement accessible, sécurisé, évolutif, durable et adapté,
- organisation d'essais et de démonstrations,
- édition d'un rapport faisant état de l'ensemble des conclusions,
- présentation finale du projet à la personne, à son entourage et aux partenaires,
- suivi de la mise en œuvre des préconisations avec les professionnels du bâtiment,
- entraînement à l'utilisation et l'usage de l'espace aménagé.

Ministère chargé de la santé

6 – Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information

Principales opérations constitutives de l'activité

Planification des activités et des soins :

- définition, formalisation et rédaction d'un programme personnalisé d'intervention,
- rédaction d'un cahier des charges,
- planification et organisation de l'intervention.

Préparation et organisation de chaque intervention :

- recueil du consentement aux soins,
- explication sur la nature de l'intervention (consignes spécifiques),
- préparation des conditions ergonomiques et relationnelles de l'intervention en tenant compte de la personne, du matériel, de l'activité et de l'environnement,
- mise en place de l'activité et surveillance des conditions de réalisation des séances.

Enregistrement et transmission des données :

- enregistrement et transmission de données cliniques et administratives,
- énoncé et transcription des acquis en clôture des interventions,
- enregistrement d'informations sur logiciels informatiques dédiés,
- transmission d'informations orales et écrites aux médecins et aux professionnels concernés pour un suivi de la prise en charge,
- rédaction et transmission d'informations à la personne, à l'entourage et à l'institution concernée,
- enregistrement et transmission de données spécifiques à la gestion des risques et aux procédures de vigilance sanitaire (matéριο-vigilance...),
- enregistrement, transmission et vérification des données de traçabilité spécifiques à certaines activités.

Coordination des activités et suivi des parcours de soins et des plans d'intervention :

- échanges d'information avec les partenaires,
- coordination interprofessionnelle des interventions et de leurs diverses modalités (réunions de service, coordination des soins à domicile...),
- coordination des activités et des interventions entre les différents établissements sanitaires, sociaux, et médico-sociaux, le domicile, les réseaux de soins ou de santé.

Interventions en réunion institutionnelle :

- interventions lors de réunions de travail ou institutionnelles, en réunion de synthèse ou de transmission entre équipes,
- préparation de synthèses cliniques.

Ministère chargé de la santé

7 – Gestion des ressources

Principales opérations constitutives de l'activité

Gestion et maintenance de matériels et matériaux :

- gestion, maintenance et adaptation des matériaux, matériels et aides techniques,
- contrôle de la fiabilité et de l'application des règles d'hygiène concernant l'utilisation des matériels et aides techniques.

Gestion et suivi des stocks :

- commande de matériels, de matériaux, de produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux et d'aides techniques,
- rangement et gestion des stocks de matériel, de produits et d'aides techniques,
- contrôle de l'état des stocks, élaboration de tableaux de bord,
- contrôle des conditions de stockage.

Gestion des locaux : Gestion et contrôle de l'hygiène et de la sécurité des locaux d'ergothérapie.

Gestion de l'élimination des déchets liés à l'activité ergothérapique ; réalisation de l'élimination des déchets en fonction des circuits, de la réglementation et des protocoles établis.

8 - Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche

Principales opérations constitutives de l'activité

Documentation professionnelle :

- lecture de revues et d'ouvrages professionnels,
- lecture de travaux de recherche,
- constitution et alimentation d'une base d'informations sur la profession,
- recherche sur des bases de données et centres de documentation existants dans les domaines de l'ergothérapie, de l'activité et de la Santé,
- recherche des recommandations de bonnes pratiques,
- veille professionnelle et réglementaire.

Production de documents professionnels et de recherches :

- réalisation d'études et de travaux de recherche,
- réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels,
- rédaction de protocoles ou de procédures,
- formalisation de pratiques professionnelles à visée d'évaluation des pratiques.

Réflexions sur les pratiques professionnelles :

- échanges de pratiques professionnelles avec les pairs ou avec d'autres professionnels,
- apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles,
- mise en place de débats sur les questions éthiques dans un contexte de rééducation, de réadaptation, de soins.

Ministère chargé de la santé

Échanges avec les réseaux professionnels :

- participation à des congrès, colloques, séminaires...
- communication, intervention, partage d'informations.

Formation tout au long de la vie :

- réception et gestion d'informations (colloques et congrès, ...),
- participation à des stages de formation continue ou des formations universitaires.

9 - Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

Principales opérations constitutives de l'activité

Mise en œuvre d'un projet de formation :

- conduite de séquences de formation dans le cadre d'unités d'enseignement,
- réalisation d'interventions sur la santé, l'activité et l'ergothérapie,
- réalisation de séances de suivi pédagogique,
- démonstration de soins et d'activités réalisés dans un but pédagogique,
- information, conseil et formation en santé publique.

Accueil, accompagnement des étudiants et de nouveaux professionnels :

- délivrance d'informations et de conseils aux stagiaires ou aux nouveaux professionnels,
- rédaction de documents de présentation du service et des activités proposées,
- rédaction d'un projet ou d'un protocole d'encadrement,
- suivi des étudiants dans leur processus d'apprentissage.

Conseil et formation dans l'équipe de travail :

- présentation de l'activité thérapeutique, de l'utilisation des outils et des bonnes pratiques de l'ergothérapie,
- conseils et informations aux membres de l'équipe pluri professionnelle,
- réajustement d'activités réalisées par des stagiaires ou des nouveaux professionnels en vue d'apprentissage.

Contrôle des prestations des stagiaires :

- accompagnement et évaluation au quotidien dans l'ensemble des situations professionnelles,
- renseignement des documents de suivi,
- lecture et correction de travaux écrits de stagiaires ou de professionnels en formation,
- participation à des jurys d'évaluation,
- contrôle de prestations au cours des mises en situation professionnelle,
- contrôle du niveau d'acquisition des compétences,
- accompagnement du projet professionnel.

ANNEXE I

DIPLOME D'ETAT D'ERGOTHERAPEUTE

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences⁵

1. Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
3. Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie
4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle⁶ ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
5. Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
7. Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
10. Former et informer

⁵ Dans le respect du champ d'intervention des autres professions réglementées.

⁶ En l'absence d'une orientation médicale impliquant un professionnel de l'appareillage.

Ministère chargé de la santé

COMPETENCES DETAILLEES

Compétence 1

Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique

1. Identifier les besoins et les attentes liés à la situation ou au risque de handicap d'une personne et de son entourage ou d'un groupe de personnes, dans un environnement médical, professionnel, éducatif ou social.
2. Intégrer et appliquer les connaissances pertinentes émergeant des sciences biomédicales, des sciences humaines, des sciences de l'activité humaine et des technologies, en relation avec les théories de l'activité et de la participation.
3. Conduire un entretien visant au recueil d'informations.
4. Choisir et maîtriser les instruments de mesure, les méthodes, les moments et les lieux appropriés pour mener les évaluations en ergothérapie en fonction des modèles d'intervention.
5. Evaluer les intégrités, les lésions, les limitations d'activité et les restrictions de participation des personnes ou des groupes de personnes, en prenant en compte les âges, les pathologies, les environnements humains et matériels et les habitudes de vie.
6. Identifier les éléments facilitant ou faisant obstacle à l'indépendance et à l'autonomie, liés à la personne et à son environnement humain et matériel.
7. Repérer et analyser les comportements et situations à risque pour la santé.
8. Elaborer et formuler un diagnostic ergothérapeutique prenant en compte la complexité de la situation de handicap.
9. Assurer la traçabilité des éléments recueillis, dans le dossier du patient.

CRITERES D'EVALUATION Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence du choix des informations recueillies	<ul style="list-style-type: none">- Le vocabulaire spécifique est maîtrisé et les données recueillies sont comprises.- Les éléments significatifs liés à la personne, à l'environnement humain et matériel et à l'activité, permettant d'évaluer une lésion, une limitation d'activité, une restriction de participation sont identifiés.- Les informations recueillies sont ciblées par rapport aux caractéristiques et à la situation de la personne ou d'un groupe de personnes.- Les informations recueillies sont en adéquation avec la situation donnant lieu à l'évaluation (situation ou risque de handicap d'une personne, situation d'une entreprise ou d'une collectivité).- Les informations sont justes et fiables, vérifiées par la diversité des sources et le croisement des données.- Les comportements et situations à risque pour la santé sont identifiés.
2. Hiérarchisation des informations recueillies	<ul style="list-style-type: none">- Les éléments facilitant ou faisant obstacle à l'autonomie ou à l'indépendance sont organisés dans le dossier clinique ergothérapeutique du patient.- Les informations prioritaires et non prioritaires pour l'intervention en ergothérapie sont identifiées.- Les informations sont hiérarchisées au regard de la situation, de la pathologie, de son évolution, du projet de vie, de l'environnement.
3. Conformité et pertinence du choix et de l'utilisation des outils à la disposition de l'ergothérapeute	<ul style="list-style-type: none">- Le choix du modèle, des instruments et des méthodes est pertinent par rapport aux référentiels et à la situation.- Les raisons du choix sont expliquées avec clarté.- Les moments et lieux choisis pour mener les évaluations sont cohérents avec la situation de la personne.- Les outils et méthodes choisis sont utilisés selon le protocole.- Le type d'entretien et sa conduite sont adaptés à la personne et à la situation.
4. Cohérence du diagnostic ergothérapeutique établi	<ul style="list-style-type: none">- L'analyse des différentes informations recueillies au cours des différentes évaluations est cohérente.- Le raisonnement menant à l'identification des situations de handicap est logique et argumenté.- Le diagnostic ergothérapeutique posé fait le lien entre les éléments recueillis et analysés et les références en matière d'ergothérapie.

Ministère chargé de la santé

Compétence 2

Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement

1. Analyser les éléments de la prescription médicale, le cas échéant, et du diagnostic ergothérapeutique en sélectionnant les éléments utiles à l'intervention ergothérapeutique.
2. Choisir un modèle d'intervention ergothérapeutique et sélectionner des techniques pertinentes afin de satisfaire les besoins d'activité et de santé des individus et des populations.
3. Formuler des objectifs et identifier des activités significatives, adaptés au projet de vie de la personne et au contexte, en collaboration étroite avec la personne ou le groupe de personnes selon les principes d'une pratique centrée sur la personne.
4. Identifier les composantes physiques, sensorielles, psychiques, cognitives, psycho-sociales et environnementales de l'activité.
5. Elaborer un programme personnalisé d'intervention ergothérapeutique en exploitant le potentiel thérapeutique de l'activité signifiante et significative au travers de l'analyse et de la synthèse de l'activité.
6. Concevoir des mises en situation écologique permettant d'anticiper le retour de la personne dans son milieu de vie.
7. Adapter le plan d'intervention avec la personne, son entourage, et l'équipe de professionnels en respectant les différences individuelles, les croyances culturelles, les coutumes et leur influence sur l'activité et l'implication sociale.
8. Prévoir les ressources matérielles nécessaires à la réalisation des activités et identifier les modalités d'adaptation de l'environnement.
9. Evaluer les besoins en aides humaines et animalières, et argumenter les attributions de moyens correspondants.
10. Elaborer un cahier des charges répondant au projet d'intervention en ergothérapie et le faire évoluer.
11. Préconiser des adaptations et des aménagements de l'environnement pour un retour à l'activité, un maintien ou un retour au travail, à domicile, aux loisirs et dans la chaîne du déplacement, pour promouvoir le droit à l'implication sociale.
12. Identifier les risques liés aux interventions et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées.
13. Formaliser un suivi à distance du projet et des interventions en ergothérapie.

CRITERES D'EVALUATION Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Pertinence du choix des éléments utiles à l'intervention ergothérapeutique	- Le modèle d'intervention choisi est pertinent par rapport à la situation, au contexte institutionnel, à la prescription médicale et au diagnostic ergothérapeutique. - Le choix du modèle d'intervention est argumenté.
2.- Cohérence du projet proposé avec les finalités globales et les objectifs spécifiques de l'intervention ergothérapeutique	- Les finalités de l'intervention sont identifiées. - Les objectifs sont cohérents avec les finalités de l'intervention ergothérapeutique. - Le projet proposé est en cohérence avec la situation de la personne ou des personnes concernées, le potentiel thérapeutique des activités, l'environnement et les ressources et en regard du projet de vie et du projet de soins. - Les adaptations, les aménagements de l'environnement. préconisés répondent aux situations de handicap actuelles et potentielles. - Un cahier des charges cohérent est élaboré en rapport avec le projet d'intervention. - Les risques éventuels liés à la mise en activité sont repérés et les moyens d'y remédier sont expliqués. le projet proposé est expliqué et argumenté.
3.-Qualité du processus de validation du projet	- Le projet d'intervention ergothérapeutique est inscrit dans le cadre de la coordination médicale en réadaptation, il est négocié avec la personne, son entourage et l'équipe de professionnels. - Les réactions des personnes concernées sont décrites et analysées. - Des adaptations pertinentes sont apportées au projet selon les nécessités et les priorités.
4.-Pertinence de la planification de l'intervention ergothérapeutique	- Le programme proposé tient compte d'objectifs à poursuivre à court, moyen et long terme. - La planification tient compte du contexte spatial et temporel des interventions ainsi que de l'environnement matériel et humain.

Ministère chargé de la santé

Compétence 3

Mettre en œuvre des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psycho-sociale en ergothérapie

1. Adapter l'activité en fonction des capacités et des réactions de la personne, du contexte et des exigences requises pour l'accomplissement de l'activité.
2. Mettre en place et adapter le cadre thérapeutique en fonction de la situation et des réactions de la personne ou du groupe de personnes.
3. Installer la personne de façon appropriée et ergonomique.
4. Concevoir, préconiser et réaliser des équipements et des matériels de confort, de prévention et de facilitation de l'activité et en vérifier la conformité.
5. Evaluer les effets des activités en tenant compte des conditions de sécurité, d'hygiène et des recommandations techniques des produits et des matériels et en assurer la traçabilité.
6. Mettre en œuvre les techniques en ergothérapie en vue de maintenir et améliorer les gestes fonctionnels :
 - techniques d'entraînement articulaire, musculaire, sensitif et sensoriel ;
 - techniques de réafférentation proprioceptive, d'intégration motrice ;
 - cognitivo-sensorielle et relationnelle, de facilitation neuro-motrice, techniques cognitivo-comportementales et de stimulation cognitive ;
 - techniques de guidance et d'accompagnement ;
 - techniques de compensation et de remédiation.
7. Identifier les facteurs et mettre en œuvre les stratégies favorisant l'engagement des personnes dans l'activité et l'amélioration de leur autonomie.
8. Utiliser les techniques d'entraînement en vue de développer la tolérance à l'effort et à l'endurance.
9. Accompagner la personne dans le transfert de ses acquis fonctionnels et cognitifs dans son contexte de vie par des mises en situation écologique.
10. Conduire une relation d'aide thérapeutique comme base du processus d'intervention en ergothérapie.
11. Animer et conduire des groupes selon différentes techniques, analyser la dynamique relationnelle dans le groupe ou dans le système familial, professionnel, éducatif et social.
12. Faciliter et recueillir l'expression de la personne sur ses conflits internes lors de mises en situation d'activité.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Pertinence de la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none">- Les composantes physiques, psychiques et psycho-sociales de l'activité sont identifiées.- Le potentiel thérapeutique de l'activité est identifié au regard des capacités et du projet de la personne ou des personnes.- L'incitation, la stimulation à l'autonomie, à l'engagement dans l'activité se fait dans le respect du potentiel et du désir des personnes ou de l'entourage.- L'attitude empathique se traduit par la compréhension des états mentaux ou affectifs de la personne sans contagion des émotions.- La relation d'aide thérapeutique conduite avec la personne est durable.- L'expression des conflits internes est obtenue.- Les activités et les mises en situation écologique proposées ont un intérêt pour la ou les personnes concernées.- Les éléments observés lors de l'intervention sont pertinents.- Les adaptations, les aménagements de l'environnement et les mises en situation sont évalués pour s'assurer de leur caractère facilitateur au regard de l'accès à l'activité.- Les facteurs facilitant l'engagement des personnes dans l'activité et l'amélioration de leur autonomie sont identifiés et explicités.

Ministère chargé de la santé

2.-Pertinence de l'utilisation des techniques ergothérapeutiques	<ul style="list-style-type: none">- Les techniques utilisées pour maintenir et améliorer les gestes fonctionnels, pour développer la tolérance à l'effort et l'endurance respectent les recommandations professionnelles.- La programmation des activités intègre le travail d'un transfert des acquis fonctionnels et cognitifs dans la vie quotidienne.- Les équipements et matériels de confort, de prévention ou de facilitation de l'activité sont sélectionnés et utilisés de manière adaptée à la situation.
3.-Conformité de la mise en œuvre des activités avec les bonnes pratiques ergothérapeutiques	<ul style="list-style-type: none">- Le cadre thérapeutique mis en place tient compte de la situation, du contexte institutionnel et des réactions de la personne ou du groupe de personnes.- L'installation de la personne est conforme aux règles d'ergonomie, veille à la prévention des troubles orthopédiques et au confort de la personne.- L'activité est effectuée dans les conditions d'hygiène et de sécurité optimum.- L'utilisation des matériels, matériaux et produits est conforme aux recommandations techniques.- La traçabilité des interventions est assurée.

Ministère chargé de la santé

Compétence 4

Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques

1. Préconiser des adaptations, des aides techniques ou animalières et des assistances technologiques, et aménager l'environnement en conséquence pour un retour à l'activité, un maintien ou un retour au travail, à domicile, aux loisirs et dans la chaîne du déplacement.
2. Concevoir l'orthèse provisoire, extemporanée, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, appropriée selon la prescription médicale et en tenant compte de la synthèse des informations contenues dans le dossier du patient et du diagnostic ergothérapeutique.
3. Choisir les matériels et matériaux requis pour l'intervention ergothérapeutique.
4. Installer confortablement la personne en vue de la fabrication de l'orthèse provisoire et mettre en place des éléments propres à la protection des téguments, à la sécurité et au confort.
5. Identifier les étapes de la réalisation des orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique et les fabriquer sans utiliser la technique du moulage, et adapter les orthèses de série ou provisoires et les aides techniques.
6. Evaluer la qualité et l'efficacité de l'appareillage, des aides techniques et des assistances technologiques et s'assurer de leur innocuité, notamment en situation d'activité.
7. Expliquer à la personne et à son entourage les buts, la réalisation, la surveillance, la maintenance, l'hygiène, l'usage et les effets indésirables de l'appareillage orthétique ou prothétique et de l'aide technique ou animalière, et de l'assistance technologique.
8. Sélectionner et préconiser les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques en tenant compte du recueil d'information, de l'entretien, des évaluations préalables, et du projet de la personne et de l'avis de l'équipe médicale impliquée dans le suivi.
9. Expliquer la mise en place, l'utilisation et la surveillance des appareillages, des aides techniques et des assistances technologiques, au sein de la structure de soins puis dans le milieu ordinaire de vie.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Pertinence des choix effectués en vue de réaliser une orthèse provisoire, extemporanée, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique ou de préconiser une aide technique ou animalière ou une assistance technologique	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix de l'orthèse tient compte de la prescription médicale et de l'analyse des informations contenues dans le dossier du patient. - Les matériels et matériaux choisis tiennent compte de la nature de l'orthèse à réaliser et des contraintes liées à son utilisation. - La sélection et la préconisation de l'aide technique ou animalière ou de l'assistance technologique tiennent compte des résultats du recueil d'information, de l'entretien, des évaluations préalables, du projet de la personne. - Le cahier des charges personnalisé de l'aide technique ou animalière ou de l'assistance technologique tient compte des conditions d'utilisation et des ressources identifiées.
2.-Conformité des modalités de réalisation des orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique et d'adaptation des orthèses de série ou provisoires, des aides techniques, des assistances technologiques avec les recommandations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de la réalisation pour la fabrication ou l'adaptation des orthèses et aides techniques sont respectées. - L'installation de la personne tient compte des contraintes liées à l'affection, à la protection des téguments, à la prévention des troubles orthopédiques, à sa sécurité et à son confort. - La conformité de l'aide technique, de l'assistance technologique ou de l'orthèse au cahier des charges est vérifiée. - L'adéquation des réglages est vérifiée. - La planification du suivi à distance est pertinente au regard de l'évolution de l'affection, du type et du port d'appareillage, de l'aide technique ou de l'assistance technologique, de l'utilisation et des conditions de vie de la personne.
3.-Pertinence des informations prises en compte et transmises dans le cadre de la réalisation ou de la préconisation d'une aide technique ou animalière, d'une assistance technologique ou d'un appareillage	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments permettant d'évaluer la qualité et l'efficacité de l'appareillage sont repérés et pris en compte notamment en situation d'activité. - Les éléments permettant de s'assurer de l'innocuité de l'appareillage sont identifiés et pris en compte. - Les informations utiles sur les buts, la réalisation, la surveillance, la maintenance, l'hygiène, l'usage et les effets indésirables de l'appareillage, de l'aide technique ou animalière et de l'assistance technologique sont recensées et sont communiquées à la personne et à son entourage.

Ministère chargé de la santé

Compétence 5

Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique

1. Identifier les besoins, notamment d'apprentissage, y compris les attentes non verbalisées et repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe de personnes en vue de la mise en œuvre d'activités éducatives.
2. Adapter son comportement et sa pratique professionnelle à la fois à la personne ou au groupe de personnes et à l'entourage.
3. Déterminer pour des populations cibles, des actions de prévention, de conseil et d'éducation favorisant l'engagement dans l'activité pour promouvoir la santé.
4. Communiquer et développer des relations afin de soutenir la personne ou le groupe de personnes dans l'expression des besoins de santé.
5. Acquérir et développer une posture éducative notamment pour négocier des objectifs éducatifs partagés avec la personne ou le groupe de personnes.
6. Concevoir et formaliser des démarches et des actions de conseil, d'éducation thérapeutique, de prévention et d'expertise répondant aux besoins d'activité et de participation de la population ciblée et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de l'état de santé.
7. Conduire une démarche de promotion de la santé et de prévention à travers des actions pédagogiques individuelles et collectives, en utilisant des techniques et des outils pédagogiques pertinents qui facilitent l'acquisition des compétences et en suscitant l'investissement des personnes et de leur entourage dans des activités significatives et significatives.
8. Accompagner une personne ou un groupe dans un processus d'apprentissage par une information et des conseils sur les troubles fonctionnels, l'éducation gestuelle, les gestes et postures non traumatisants, la prise de conscience d'un équilibre entre les différentes activités humaines.
9. Evaluer la démarche éducative et ses effets et apporter en conséquence des ajustements.
10. Adapter la démarche éducative aux situations interférant dans la gestion normale de l'état pathologique de la personne.
11. Conseiller les aidants et les partenaires en fonction de leurs connaissances et de leurs savoir-faire afin de faciliter l'activité et la participation sociale.
12. Collaborer avec différents groupes sociaux à la promotion de la santé et du bien-être de leurs membres par le biais de leur engagement dans des activités significatives et significatives.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Fiabilité et pertinence des informations recueillies et sélectionnées avec les objectifs poursuivis	- Les informations recueillies en vue de repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe de personnes sont pertinentes. - Les informations recueillies sont fiables et cohérentes avec un projet de mise en œuvre d'activités pédagogiques.
2.-Pertinence de l'analyse des besoins et de la définition des objectifs	- L'analyse des besoins des personnes ou groupes de personnes cibles est pertinente au regard des informations collectées. - Les objectifs de l'intervention sont clairs et argumentés.
3.-Pertinence de la démarche et des actions proposées	- Les démarches et les actions de conseil, d'éducation thérapeutique, de prévention, de promotion de la santé ou expertise proposées répondent aux besoins identifiés. - Le choix d'une démarche individuelle ou collective est pertinent et argumenté. - Les dispositifs didactiques et les mises en situation d'activités significatives sont exploités pour conduire une éducation prophylactique.
4.-Conformité des modalités de mise en œuvre des actions et démarches avec les bonnes pratiques ergothérapeutiques	- Les démarches d'éducation, de conseil, de promotion de la santé recherchent l'investissement des personnes et de leur entourage. - Le choix et la mise en œuvre des techniques et des outils pédagogiques sont adaptés aux objectifs recherchés. - La démarche tient compte des recommandations professionnelles.

Ministère chargé de la santé

Compétence 6

Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie

1. Accueillir et écouter la personne ou un groupe de personnes en prenant en compte la demande, les histoires de vie et le contexte de la situation.
2. Identifier les indicateurs de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne ou du groupe de personnes.
3. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication et de leur profil psychologique.
4. Créer des temps d'échanges et d'analyse des situations d'intervention avec la personne ou les groupes de personnes en favorisant l'expression de chacun.
5. Rechercher et développer un climat de confiance avec la personne, l'entourage ou le groupe de personnes, négocier le contenu du programme personnalisé d'intervention, en vue d'une alliance thérapeutique.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	<ul style="list-style-type: none">- La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes et du contexte.- La demande, l'histoire de vie, le contexte de la situation de la personne ou du groupe de personnes sont pris en compte.- Les besoins spécifiques et le profil psychologique des personnes présentant des altérations de la communication sont identifiés et pris en compte.- Les indicateurs de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne ou du groupe de personnes sont repérés et pris en compte.
2.-Cohérence entre le mode de communication utilisé et la situation relationnelle	<ul style="list-style-type: none">- Les modes de communication (verbal, non verbal) et le langage utilisé sont adaptés à la personne ou au groupe de personnes.
3.-Efficacité des relations mises en œuvre dans le contexte d'intervention	<ul style="list-style-type: none">- L'expression du groupe lors des temps d'échange et d'analyse des situations d'intervention est recherchée et obtenue.- Un climat de confiance est développé avec la personne, l'entourage et le groupe de personnes.- Une distance thérapeutique est respectée.
4.-Conformité de la mise en œuvre des techniques de communication	<ul style="list-style-type: none">- Les techniques d'animation de groupe utilisées sont mises en œuvre conformément aux bonnes pratiques.- L'accompagnement et la surveillance sont assurés tout au long de l'activité (explications, corrections gestuelles).

Ministère chargé de la santé

Compétence 7

Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle

1. Analyser sa pratique professionnelle au regard des valeurs professionnelles, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution du monde de la santé, de la société, des modèles de pratique et de la culture des personnes concernées.
2. Evaluer les interventions en ergothérapie en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, et au regard des résultats de la recherche scientifique et de la satisfaction des bénéficiaires.
3. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster les interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse et de l'évaluation et selon la démarche qualité.
4. Développer une pratique visant à promouvoir les droits à la participation sociale liée à l'évolution de sciences et des techniques et analysée au regard d'une étude bénéfiques/risques.
5. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels afin de s'assurer que l'accent est mis sur l'activité, la performance dans les activités et la participation.
6. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'ergothérapie.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Les valeurs professionnelles, la déontologie et l'éthique de la profession sont identifiées et présentées avec clarté.- La pratique professionnelle est analysée au regard de ces éléments.- L'analyse de la pratique tient compte de l'évolution du monde de la santé, de la société, des modèles de pratique.- Les sources d'information permettant de suivre l'évolution du monde de la santé, de la société et des modèles de pratique sont identifiées- Leurs impacts sur la pratique de l'ergothérapie sont identifiés.
2.-Hiérarchisation des types d'information pris en compte dans l'évaluation des interventions	<ul style="list-style-type: none">- Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions ergothérapeutiques sont identifiés : réglementation, recommandations, principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, résultats de la recherche scientifique, satisfaction des bénéficiaires, ...- Les principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène et de traçabilité sont énoncés avec pertinence.
3.-Pertinence de la démarche d'analyse critique des interventions ergothérapeutiques	<ul style="list-style-type: none">- Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités de mise à jour de ces informations sont identifiées.- La démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement sont formalisés et logiques.- La démarche d'analyse est fondée sur les preuves et les travaux de recherche.- Les axes d'évolution sont identifiés : formation personnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher, ...- Des améliorations des interventions thérapeutiques sont proposées.

Ministère chargé de la santé

Compétence 8

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

1. Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux.
2. Sélectionner, analyser, critiquer et synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa propre documentation professionnelle.
3. Repérer les résultats de la recherche permettant d'argumenter une pratique fondée sur les preuves, garantissant une pratique actualisée et pertinente pour le client.
4. Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations en ergothérapie à partir de la recherche documentaire.
5. Identifier les besoins de recherche relatifs à l'activité, l'ergothérapie et / ou la science de l'activité humaine et formuler des questions de recherche pertinentes.
6. Concevoir et conduire des études et travaux de recherche en équipe dans les domaines de l'ergothérapie et de la santé, en tenant compte des aspects éthiques dans un objectif d'amélioration de la qualité des prestations.
7. Elaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Qualité de la recherche d'informations	- Les bases documentaires disponibles sont utilisées efficacement. - Les informations pertinentes sont sélectionnées.
2.-Pertinence de la méthode de recherche	- L'objectif de la recherche est clairement identifié. - Les informations sélectionnées sont adaptées à l'objectif de la recherche et sont organisées. - La méthode de recherche permet d'exploiter efficacement le travail en équipe et tient compte des contraintes. - Les informations collectées et analysées permettent d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis (élaboration d'une procédure, d'un protocole, formulation de préconisations, ...). - La méthode de recherche est expliquée avec clarté.
3.-Conformité de la méthode de recherche avec les bonnes pratiques	- L'argumentation est fondée sur les preuves.

Ministère chargé de la santé

Compétence 9

Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

1. Coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et avec les différents acteurs, notamment médicaux, dans le cadre de son champ professionnel, dans le but d'optimiser la qualité de l'intervention sanitaire et médico-sociale, et afin de faciliter l'activité et l'implication sociale.
2. Travailler en réseau et coordonner les actions ou les soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents.
3. Comprendre et appliquer les principes de gestion à leur lieu d'exercice professionnel incluant l'évaluation des coûts, l'administration des ressources et de l'équipement et la mise en place de programmes en ergothérapie.
4. Initier et mettre en place des partenariats afin de mobiliser l'ensemble des ressources contribuant à l'intervention en ergothérapie.
5. Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission selon les procédures, normes et réglementations en vigueur.
6. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique et choisir du matériel adapté au service ou à la structure, et aux activités thérapeutiques.
7. Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks, des matériels et des consommables en recherchant notamment des informations sur les évolutions des matériels.
8. Organiser son planning, les rendez-vous et la répartition des activités.
9. Evaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et identifier les mesures à prendre.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Les champs d'intervention et modalités d'interpellation des différents acteurs intervenant auprès des bénéficiaires sont identifiés. - L'ensemble des outils de transmission permettant de communiquer les éléments de sa pratique professionnelle sont identifiés.
2.-Pertinence des coopérations mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs intervenant auprès des bénéficiaires sont sollicités à bon escient dans différentes situations (prévention et éducation, prise en charge sanitaire et médico-sociale, ...). - L'organisation de la coopération mise en œuvre pour optimiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale de la personne ou du groupe de personnes est expliquée et argumentée.
3.-Conformité des actions mises en place avec la répartition des compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Les modes de coopération au sein de l'équipe pluri professionnelle tiennent compte des compétences de chaque acteur. - Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités.
4.-Conformité dans la gestion du matériel et des locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les normes et réglementation s'imposant aux locaux, installations et matériels d'ergothérapie sont identifiées et expliquées avec clarté - Les sources d'information permettant de suivre les évolutions du matériel sont identifiées. - Les règles et recommandations en matière d'hygiène sont identifiées, consignées, voire affichées. - Les règles régissant la circulation des déchets sont identifiées. - Les non conformités des locaux, installations et matériels d'ergothérapie sont identifiées et des mesures correctives adaptées sont proposées. - Les informations permettant de suivre les évolutions du matériel et des normes sont utilisées.
5.-Pertinence des actions de gestion conduites	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel nécessaire au bon fonctionnement du service ou de la structure est identifié en tenant compte des activités conduites. - L'espace professionnel et le plateau technique sont fonctionnels et tiennent compte des besoins et des difficultés des publics accueillis. - Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur. - Les incidents sont systématiquement consignés et tracés. - La méthode de suivi des stocks retenue est conforme aux besoins du service ou de la structure. - Le planning, les rendez-vous et la répartition des activités tiennent compte des ressources de la structure et de ses capacités d'accueil. - Les règles de fonctionnement, règlement intérieur, conduites à tenir sont consignées, archivées, et transmises à chacun des personnels.

Ministère chargé de la santé

Compétence 10

Former et informer

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure.
2. Repérer les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation.
3. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique.
4. Organiser des situations d'apprentissage pour les stagiaires.
5. Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
6. Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité en expliquant les relations entre la performance dans les activités, la santé et le bien-être.
7. Prendre un rôle actif dans le développement, l'amélioration et la promotion de l'ergothérapie en s'appuyant sur les concepts théoriques de l'ergothérapie et plus spécifiquement le besoin d'agir des êtres humains et leurs performances dans les activités.

CRITERES D'EVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1.-Pertinence des informations prises en compte	<ul style="list-style-type: none">- Les informations utiles pour accueillir un stagiaire ou un nouvel arrivant sont identifiées.- Le public à qui s'adresse l'information ou la formation est identifié- Les connaissances et savoir-faire devant être acquis par les personnes recevant la formation sont identifiés.- Les objectifs définis par et pour chaque stagiaire sont identifiés.
2.-Pertinence des actions conduites	<ul style="list-style-type: none">- Une démarche d'accueil adaptée à chaque catégorie de publics (stagiaire, nouvel arrivant professionnel, ...) est mise en œuvre.- Les conseils, démonstrations, explications apportés aux stagiaires, aux aidants naturels ou aux professionnels et aux partenaires tiennent compte du profil de chaque interlocuteur.- Les conseils, démonstrations, explications apportés aux stagiaires tiennent compte des objectifs du stage.- Les transmissions de savoir-faire et de connaissances sont organisées de manière progressive en tenant compte de l'évolution du stagiaire et de ses difficultés.- Les évaluations sont réalisées sur la base d'indicateurs et de critères précis.- Des axes d'évolution permettant de faire progresser le public sont identifiés.
3.-Cohérence des actions conduites	<ul style="list-style-type: none">- Les critères et indicateurs utilisés pour l'évaluation tiennent compte des objectifs prédéfinis.- Les informations diffusées sur la profession tiennent compte des objectifs de promotion et de valorisation des activités que s'est fixés le professionnel.

